

Avis de vente aux enchères d'un véhicules de service

L'Ambassade du Royaume d'Espagne auprès du Royaume du Maroc met en vente un véhicule de service immatriculés dans la série diplomatique.

Les spécifications techniques du véhicule sont reprises en **annexe 1** et sont données à titre indicatif, sur base des caractéristiques actuelles.

- Le véhicule de l'Ambassade est dans un bon état.

- Le véhicule est vendu dans son état, sans aucune garantie.

- Le véhicule pourra être inspecté aux locaux de **L'ambassade du Royaume d'Espagne auprès du Royaume du Maroc**,
Khalouiya, Av. Mohamed VI, Km 5,3. Souissi, 10170 Rabat, **du 26 septembre 2025 au 02 octobre 2025**, sur rendez-vous au **05 37 63 39 00**.

Rue Ain

Termes et conditions:

- Etant âgé de plus de 5 ans, le véhicules du lot n° 1 devra impérativement être immatriculés en séries spéciales (CD, CI, PAT, ...).

- Le soumissionnaire supportera tous les frais et coûts liés à l'achat, l'enregistrement et le transport conformément à la législation locale.

- L'offre se fera au moyen du formulaire joint en **annexe 2**.

- L'offre doit être exprimée en Dirhams marocains et doit être présentée sous pli fermé avant le **17 octobre 2025**.

-Les acheteurs potentiels doivent faire une offre suivant l'une des modalités ci-après:

Modalité de transmission	Preuve	Adresse de livraison
En personne (remise en main propre)	Preuve du dépôt, datée et signée par l'agent de la réception de l'Ambassade du Royaume d'Espagne auprès du Royaume du Maroc.	Appel d'offre « Vente de véhicule de service » Ambassade du Royaume d'Espagne auprès du Royaume du Maroc. À l'attention du Chancelier Adresse: Rue Ain Khalouiya, Av. Mohamed VI, Km 5,3. Souissi, 10170 Rabat
Par email	Par email à l'adresse électronique suivante : emb.rabat@maec.es	Appel d'offre « Vente de véhicule de service » À l'attention du Chancelier

Modalités de l'accord:

Le soumissionnaire pourra présenter une offre pour le lot n° 1.

Le véhicule sera vendu au soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre. Une promesse de vente sera signée entre l'Ambassade et le soumissionnaire retenu. Ce dernier sera invité à payer le prix conformément à son offre par chèque libellé au nom de l'Ambassade. La promesse de vente sera validée une fois le chèque encaissé et l'acte de vente pourra alors être établi.

L'acheteur entreprendra ensuite les démarches nécessaires auprès des autorités locales du Royaume du Maroc pour toutes formalités nécessaires.

Toutes les démarches effectuées après l'achat du véhicule sont à la charge exclusive du soumissionnaire.

Lorsque l'Ambassade aura obtenu l'autorisation du Ministère des Affaires Etrangères de vendre le véhicule, le transfert de propriété de celui-ci sera opéré.

Le soumissionnaire retenu veillera à l'enlèvement du véhicule des locaux de l'Ambassade dans les meilleurs délais après la finalisation de la procédure.

L'Ambassade se réserve le droit de retirer les véhicules de la vente à tout moment si elle le juge nécessaire.